

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **Abel International Sàrl**, Rue des Terreaux 7,
2000 Neuchâtel
2.

Date du prononcé de dissolution: 30.08.2011
3.

Suspension de faillite: 03.10.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.10.2011
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But: conseil d'entreprise tant sur le plan national que sur le plan international, gestion et création d'entreprise ainsi que l'import et l'export de toutes marchandises

Office des faillites

2053 Cernier

00695471